

## NOUVELLES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION EN ÉDUCATION

### Déclaration du congrès « ÉDUCATION ET INFORMATIQUE » UNESCO, Paris

1 - Nous, participants au Congrès international "Éducation et informatique : vers une coopération internationale renforcée" (Paris, Maison de l'Unesco, 12-21 avril 1989), réunis au nombre de plus de 500 et représentant 93 pays et 29 organisations internationales, après avoir franchement échangé nos idées et notre expérience concernant les applications à l'éducation, limitées mais significatives, des ordinateurs et des autres technologies nouvelles de l'information qui ont été réalisées depuis quelques années, nous déclarons fermement convaincus que l'informatique est appelée à figurer durablement parmi les outils capables d'améliorer l'efficacité, interne et externe des systèmes d'éducation.

2 - Nous sommes toutefois profondément conscients du fait que l'introduction des nouvelles technologies de l'information dans l'éducation risque d'accroître encore les disparités dans ce domaine, à l'intérieur des pays et entre eux, à moins qu'une action ne soit immédiatement et résolument engagée pour éviter une telle évolution, en adoptant au niveau national comme au niveau international des mesures propres à remédier à cet état de choses.

3 - Nous appelons l'attention sur le rôle important que les nouvelles technologies de l'information jouent dans certains aspects majeurs du développement socio-économique et culturel et nous réjouissons de voir le Directeur général de l'Unesco inviter le Conseil économique et social à inscrire à son prochain ordre du jour le renforcement de la coopération dans ce domaine entre les pays développés et en développement, en vue notamment d'apporter un soutien particulier aux pays les moins développés pour leur permettre d'utiliser au mieux ces nouvelles technologies dans le contexte propre à chacun d'eux.

4 - Nous déclarons qu'en égard au rôle important qu'elles jouent dans chaque société, les nouvelles technologies de l'information doivent faire partie de la culture accessible à l'ensemble de la population.

5 - Nous reconnaissons la multiplicité des rôles que les nouvelles technologies de l'information jouent non seulement comme outil pédagogique, mais comme approche et culture nouvelles autorisant un dialogue concret dans le cadre de l'enseignement et de l'apprentissage, de la gestion de l'information et du développement accéléré de la société.

6 - Nous reconnaissons qu'il est urgent de disposer dans les nouvelles technologies de l'information de professionnels hautement qualifiés dont les compétences s'étendent aussi bien au domaine technologique qu'aux sciences cognitives.

7 - Nous soulignons qu'il importe de réorienter et de former progressivement les enseignants et les autres personnels de l'éducation pour leur permettre d'exploiter à bon escient les nouvelles technologies de l'information.

8 - Nous prenons acte des premiers résultats positifs qui justifient la poursuite du soutien à la recherche sur l'insertion des nouvelles technologies de l'information et des autres technologies parmi les outils appelés à améliorer le déroulement du processus pédagogique.

9 - Nous notons avec satisfaction la contribution positive qu'ont apportée au Congrès les entreprises privées et publiques productrices de logiciels et de matériels informatiques en servant la cause du développement des nouvelles technologies de l'information en éducation.

10 - Nous nous engageons d'un commun accord à recenser les domaines de l'enseignement dans lesquels les nouvelles technologies de l'information sont les plus à même d'accroître le rendement et de maximiser les fruits de l'apprentissage.

11 - Nous nous proposons de renforcer la coopération internationale pour faciliter l'innovation, l'expérimentation et la recherche concernant les applications pédagogiques des nouvelles technologies de l'information.

12 - Nous estimons qu'il convient, pour stimuler l'intégration des nouvelles technologies de l'information à l'éducation, que l'industrie de l'informatique puisse se placer dans une perspective à long terme afin de déterminer les domaines d'intérêt commun avec le secteur de l'éducation

et d'apporter au développement de ces domaines le soutien nécessaire pour atteindre concrètement cet objectif.

13 - Nous nous proposons de contribuer à remédier aux inégalités entre pays pour ce qui est du développement des nouvelles technologies de l'information dans l'éducation grâce à un accroissement de la coopération internationale, en :

- préservant les identités, cultures et langues nationales ;
- échangeant des informations dans le cadre de réunions, séminaires, cours, visites, congrès et autres moyens de communication face à face ;
- entreprenant des projets et travaux de recherche communs visant à définir des stratégies d'emploi des nouvelles technologies de l'information en éducation et formation qui soient utiles à tous les pays, et menant les études nécessaires pour identifier et développer les moyens propres à assurer la transférabilité, la complémentarité, la modularité et la compatibilité des logiciels, des matériels, des systèmes et des réseaux de communication informatique utilisables dans l'éducation et la formation ;
- favorisant la circulation internationale de l'information par l'intermédiaire de réseaux informatiques internationaux et d'autres moyens de communication ;
- aidant les pays les moins favorisés et les pays en développement à accroître leur savoir-faire en matière d'acquisition, d'utilisation et, éventuellement, de production de matériel et en leur facilitant l'accès aux didacticiels grâce à des accords de licence et à des projets de coopération appropriés, et grâce au développement de capacités nationales de conception de didacticiels conformes aux nécessités et à la culture locales.

14 - Nous, participants au Congrès, lançons un appel aux individus, aux collectivités, aux entreprises et aux gouvernements pour les inviter à donner un nouvel élan aux concertations si nécessaires dans ce domaine et à faire en sorte que la communauté internationale accorde aux plans et programmes internationaux de coopération concernant l'application des nouvelles technologies de l'information à l'éducation une priorité suffisante pour couvrir tous les pays qui en exprimeraient le besoin.

15 - Nous lançons un appel au Directeur général de l'Unesco ainsi qu'aux chefs de Secrétariat des institutions du système des Nations

Unies, et, en particulier, de l'Organisation internationale du travail, de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, du Programme des Nations Unies pour le développement, de la Banque mondiale, des banques régionales de développement et d'autres organisations intergouvernementales et non gouvernementales, pour les inviter à soutenir vigoureusement l'application judicieuse des nouvelles technologies de l'information à l'éducation et à contribuer ainsi à combler le fossé existant dans ce domaine entre les pays en développement et les pays industrialisés.